

Les immobilisations de fonds publics, au 31 décembre 1934, se chiffraient à \$55,851,821.59. Le Trésor public avait recouvré de toutes sources une somme de \$54,064,046.15.

En vertu du plan de colonisation de familles britanniques, 3,346 familles ont été placées sur des terres; 1,503 d'entre elles se sont désistées par la suite. Quant à l'établissement de familles britanniques au Nouveau-Brunswick, 359 ont été acceptées, et 103 d'entre elles se sont plus tard désistées.

Parmi les autres travaux de colonisation du département, il faut inclure le mouvement du retour à la terre lancé par le ministre en 1930 conjointement avec les chemins de fer, ainsi que le plan de colonisation au bénéfice des chômeurs, inauguré en 1932 par le gouvernement fédéral avec la collaboration des provinces et des municipalités. D'après le premier de ces plans, 15,589 familles et 33,842 célibataires ont été établis sur des terres.

Le plan d'établissement des chômeurs a permis de placer sur la terre 3,948 familles, jusqu'à la fin de 1934. Ces familles ont été choisies parmi les chômeurs qui possédaient quelque expérience dans la culture et qui touchaient des secours directs.

En ce qui concerne les enquêtes effectuées par le personnel ambulancier de l'office de l'Établissement des soldats pour le comité des allocations aux anciens combattants, le Bureau des Commissaires des pensions, ministère des Pensions et de la Santé nationale, pour le ministère de l'Intérieur et pour le ministère de l'Immigration et de la Colonisation, 22,170 cas ont été examinés entre le 1er janvier 1932 et le 31 décembre 1934.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.*

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur Général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire général et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau et du Sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les Chambres de Commerce, sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les brevets d'invention, sur les syndicats ouvriers, sur la libération conditionnelle, sur la concurrence commerciale déloyale, ainsi que la réunion et le dépôt des documents parlementaires. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'année fiscale 1933-34, 531 compagnies à la capitalisation globale de \$175,239,320 ont été incorporées. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 185 sociétés, dont 38 ont augmenté leur capital de \$62,615,060 et 61 l'ont diminué de \$86,810,799; les autres 86 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins (changement de la raison sociale, extensions de pouvoirs, etc.). La capitalisation des nouvelles sociétés et l'accroissement du capital des compagnies existantes forment un total de \$237,854,380, contrebalancé en partie par les diminutions de capitalisation dont il vient d'être question et qui représentent une somme de \$86,810,799.

* Révisé par E. H. Coleman, K.C., sous-secrétaire d'Etat.